

# CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

## Compte-Rendu de la Séance du 11 juin 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de René BITARELLE, Maire.

Présents : René BITARELLE, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Annie CHASSAGNE, Christine PESTOURIE, Laurence VAURS, Michel CROS, Mickaël BLANCHARD, Michel VERT, Francis MARTINIE

Absents excusés : Patrice MOULENE

Secrétaire de la séance : Christine PESTOURIE

.....  
La secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.  
.....

### DELIBERATIONS DU CONSEIL

#### Programme de travaux de voirie 2021 : Choix de l'entreprise ( 2021 44)

M. VERGNE rappelle qu'il a pris contact avec le Bureau d'études Corrèze Ingénierie, pour une estimation de programme de travaux de voirie, pour 2021, ainsi que la maîtrise d'oeuvre afférente aux travaux.

M. VERGNE rappelle que les travaux retenus sont :

- le Chemin Rural de Bennes

Les autres opérations étant retardées par des procédures supplémentaires.

La consultation des entreprises a été réalisée du 10.05.21 au 04.06.21, 1 entreprise s'est excusée (COLAS) et 2 entreprises ont répondu :

- SAS EUROVIA PCL
- SAS DEVAUD TP

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- **de retenir** l'entreprise DEVAUD TP pour un montant de travaux de **11 669,50 HT** soit **14 003,40 TTC**

- **de valider** le montant de la maîtrise d'oeuvre du Bureau d'études Corrèze Ingénierie au marché retenu (5,00 % du montant HT des travaux) soit **583,48 HT** ( 700,17 € TTC), Ce montant pourra être recalculé en fonction d'avenants au marché de travaux.

M. le Maire est autorisé par délégation du Conseil Municipal du 23.05.2020 à signer le marché et les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux qui sont inscrits au Budget 2021 de la Commune.

#### Propositions d'admissions en Non-Valeur ( 2021 45)

M. le Maire explique que le Centre des Finances Publiques sollicite l'admission en non-valeur des sommes n'ayant pu être recouverts du fait des montants inférieurs aux seuils de poursuite ou à l'absence de résultats aux démarches de recherche des redevables.

## **Budget Eau :**

### **Année 2016 :**

Conso eau : 4,73 € R-1-219 1

Conso eau : 10,50 € R-1-219 2

### **Année 2019 :**

Conso eau : 40,92 € R-1-1 1

Conso eau : 86,80 € R-1-1 2

Conso eau : 0,05 € R-1-72 1

Conso eau : 0,12 € R-1-72 2

Conso eau : 0,03 € R-1-112 1

Conso eau : 0,01 € R-1-201 1

Total des admission non-valeur sur le Budget de l'eau : **143,16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **d'accepter** l'admission en non-valeur de la somme de **143,16 €** pour le budget de l'Eau.

## **Rénovation du Logement 4 Route du Rocher du Peintre : Avenants (2021 46)**

M. le Maire et M. MONFREUX indiquent que suite à la mise en chantier, des travaux de même nature que ceux des lots du marché sont rajoutés.

Des avenants aux travaux de plus ou moins-values seront donc nécessaires pour certains lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **Lot n°1** : GROS OEUVRE : Entreprise XAINTRIE CONSTRUCTION

**d'accepter l'avenant 1 de plus-value** d'un montant de + **2 718,80 € HT** soit + **3 262,56 € TTC** qui porte le marché initial de 14 036,36 € HT à **16 755,16€ HT** soit **20 106,19 € TTC**,

- **Lot n°2** : COUVERTURE : Entreprise DUPLOUY

**d'accepter l'avenant 1 de plus-value** d'un montant de + **1 600,35 € HT** soit + **1 920,42 € TTC** qui porte le marché initial de 13 768,00 € HT à **15 368,35 € HT** soit **18 442,02 € TTC**,

**Lot n°5** : PLATRERIE- ISOLATION- SOL- FAIENCE : Entreprise DAVID BOS  
PEINTURE

**d'accepter l'avenant 1 de plus-value** d'un montant de + **220,00 € HT** soit + **264,00 € TTC** qui porte le marché initial de 6 900,51 € HT à **7 120,51 € HT** soit **8 544,61 € TTC**,

- **Lot n°6** : PLOMBERIE : SAS GARGNE-CAPELLE

**d'accepter l'avenant 1 de plus-value** d'un montant de + **2 910,00 € HT** soit + **3 492,00 € TTC** qui porte le marché initial de 750,00 € HT à **3 660,00 € HT** soit **4 392,00 € TTC**,

- **Lot n°7** : ELECTRICITE : Entreprise FILNEA

**d'accepter l'avenant 1 de plus-value** d'un montant de + **131,72 € HT** soit + **158,06 € TTC** qui porte le marché initial de 8 388,24 € HT à **8 519,96 € HT** soit **10 223,95 € TTC**,

Le total des avenants porte le marché initial de 69 436,20 € HT soit 83 323,44 € TTC à **77 017,07 € HT** soit **92 420,48 € TTC**.

- **Maîtrise d'oeuvre** : SOCOBAC :

**d'accepter l'avenant 1 de plus-value** d'un montant de + **3 550,00 € HT** soit + **3 905,00 € TTC** qui porte le marché initial de 7 000,00 € HT à **10 550,00 € HT** soit **11 605,00 € TTC**,

- **D'autoriser** M. le Maire à signer les avenants et à en exécuter toutes les opérations.

## **Aide financière communale pour les frais de raccordement à la Fibre Très Haut Débit ( 2021 47)**

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11.02.2009 qui apportait une aide financière aux particuliers, entreprises et sociétés de la Commune qui faisaient l'investissement

de faire poser par un professionnel un kit satellite ou une antenne de réception WI-MAX pour l'accès à Internet en Haut Débit.

Avec l'opération du Conseil Départemental "La Corrèze 100 % Fibre" et l'éligibilité progressive de notre Commune à cette technologie d'accès à Internet en Très Haut Débit, la délibération du Conseil Municipal de 2009 devient obsolète.

Le raccordement à la Fibre se fait à partir de la voirie jusqu'à la pièce choisie pour l'installation des équipements (près d'une prise électrique et de la TV de préférence). La fibre suit généralement le même chemin que la ligne de téléphonie fixe, le raccordement peut être souterrain ou aérien. Il sera réalisé par les techniciens d'AXIONE. Il est demandé au préalable au demandeur de vérifier qu'aucun arbre ou fourreau bouché ne gênera le passage de la Fibre sur la propriété privée. Cette partie reste à pourvoir par le propriétaire.

Le Conseil Municipal propose qu'une aide financière puisse être apportée pour les particuliers, entreprises et sociétés de la Commune qui rencontrent des difficultés de raccordement entre la fibre optique en voirie et le domicile ou siège social et qui font intervenir une entreprise pour réaliser des travaux dans le domaine privé destinés à mettre leurs installations en capacité à recevoir la fibre pour l'intervention des techniciens en charge du raccordement : absence de fourreau d'adduction télécom, fourreau bouché, création d'une tranchée, intervention d'un électricien, élagage d'un arbre, ... etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **d'accorder** une aide d'un montant maximum de 150,00 € aux particuliers, entreprises et sociétés de la Commune ayant des difficultés de raccordement à la fibre optique et nécessitant l'intervention d'une entreprise pour des travaux, dans le domaine privé, entre la fibre en voirie et le domicile ou le siège social (hors intervention des techniciens en charge du raccordement),

- **de définir** les modalités de versement de cette aide de la manière suivante :

- 1 dossier d'aide par famille, société ou entreprise ayant le même siège social,

- L'aide sera versée dans son intégralité sur présentation de la facture de l'entreprise d'un montant Hors Taxes égal ou supérieur à 150,00 €.

En cas de facture d'installation inférieure à 150,00 € Hors Taxes, l'aide sera alors d'un montant égal à cette dépense Hors Taxes.

## QUESTIONS DIVERSES

### Carrefour de Saint-Mathurin :

M. VERGNE indique que l'étude suit son cours, une demande d'avis a été faite auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

### Logement de l'Epicerie :

M. le Maire explique qu'il a pris contact avec l'architecte JUBERTIE afin d'avoir un avis sur l'aménagement de l'appartement au dessus du commerce.

Une proposition de plan et un estimatif des travaux seront présentés aux élus dès que possible.

### Borne de rechargement de véhicules électriques :

M. le Maire indique que le projet avance, les autorisations de travaux sont en cours, la mise en place devrait être réalisée dans les prochaines semaines.

### Glissement de terrain en bordure de voie SNCF à Lamativie :

M. le Maire donne connaissance d'un courrier de la SNCF signalant un glissement de terrain suite à des travaux sur la voie du GR et un arbre tombé. Les élus se rendront sur place.

### **Raccordement des Bâtiments communaux à la Fibre Internet et téléphonie :**

Deux sociétés ont été contactées pour des propositions techniques de raccordement à la Fibre des bâtiments sur 2 sites (Mairie - Ancienne Ecole - Salle des Fêtes) et (Accueil Camping - Camping - Chalets Camping - Chalet de surveillance de baignade).

La solution retenue par les 2 sociétés est 1 point de raccordement par site et ensuite des ponts Wi-Fi entre les Bâtiments. Les chiffrages des installations sont en cours.

### **Stage de formation en alternance :**

M. le Maire indique que M. ALEYRANGUE avait fait plusieurs demandes pour son stage de formation en alternance et il a obtenu un stage auprès des services techniques de la Mairie de Saint-Privat.

### **Animations estivales :**

Les animations estivales pour 2021 :

- Samedi 10 Juillet : **Concours de pétanque** en doublette organisé par le Groupement de Chasse de Mazeyrat,
- Mardi 13 Juillet : Soirée à l'Etang du Moulin : **Buvette et restauration rapide** organisées par la Société Communale de Chasse et **feu d'artifice à l'Etang** offert par la Commune,
- Samedi 17 Juillet : Le Foyer Rural organise : Matin : **Concours de pêche**, après-midi : **concours de pétanque**, Soirée : **Grillades et Concert**,
- Dimanche 18 juillet : à 11 h 30 : **Dépôt de gerbe et apéritif** offerts par la Municipalité, Après-midi : **Animations Môm'en Fête** organisées par la Foyer Rural : animations gratuites à partir de 14 h et **spectacle Les Acrolytes** à 16 h.
- Mercredi 21 juillet : **Animation "Cerf-volant"** avec l'Association "SEVaD en Corrèze", offerte par la Commune,
- Mercredi 28 juillet : **Animation VTT** avec l'Association "SEVaD en Corrèze", offerte par la Commune,
- Jeudi 05 Août : **Sortie Randonnée "Balade en Corrèze"**. Participation de 2 € et Gratuit pour les - de 16 ans.
- Dimanche 08 Août : **Cinéma en plein air** à 22 h à l'Etang du Moulin, projection du film "Papi sitter" de Philippe Guillard offerte par la Commune,
- Mercredi 11 Août : Journée (10 h - 18h) **animation Ventrigrisse** avec Ludigo Loisirs, offerte par le Commune,
- Mardi 17 Août : **Animation "Chasse au trésor en ambiance"** avec l'équipe d'animation du Camping, offerte par la Commune.

Ces animations viennent en plus de celles proposées du 12.07 au 21.08 par l'accueil du Camping les matins :

- Lundi : **Initiation à la pêche** pour les enfants,
- Mardi : **Chasse au trésor et jeux** pour les enfants,
- Mercredi : **Atelier loisirs créatifs** pour les enfants  
**Concours de pétanque** à 21 h
- Jeudi : **Balade accompagnée** à partir de 9 h 30
- Vendredi : **Animation sportive** au terrain multisport pour les enfants

**Le Point Lecture** reste ouvert pendant la période estivale les mercredis de 14h à 16h et les vendredis de 9h30 à 11h30.

.....  
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.